

## CHAPITRE XII

### RELIGION

Les dieux.

Le Panthéon romain, nous l'avons déjà dit (p. 35 et s.), réfléchit la Rome terrestre dans le miroir d'un plus haut idéal : petites et grandes choses, il s'efforce de tout reproduire avec une minutieuse exactitude. L'État, les familles, les phénomènes de la nature, ceux du monde moral, les hommes, les lieux, les objets, les actes même du domaine de la loi, reparaissent dans le système des divinités de Rome; et de même que les choses terrestres flottent et changent dans un va-et-vient perpétuel, de même le cycle divin va se transformant à toute heure. Le Génie, qui préside à tel acte de la vie, ne dure pas plus que cet acte même; et puisque l'individu a aussi son Génie qui le protège, celui-ci naît et meurt avec lui : quant au monde des dieux, s'il jouit d'une éternelle existence, c'est que les actions et les hommes demeurent chaque jour les mêmes, et que chaque jour, les esprits qui leur sont attachés se régénèrent au-dessus d'eux. La cité romaine a ses divinités propres, comme les autres cités ont également les leurs. De même qu'un abîme sépare le citoyen du non-citoyen, de même le dieu étranger

reste bien loin derrière le dieu indigène. De même encore, en vertu des traités, le droit de bourgeoisie peut être donné aux dieux, comme il est donné aux hommes des cités étrangères : et s'il arrive que les habitants des villes conquises soient transférés à Rome, leurs dieux sont en même temps invités à venir y fixer leur résidence.

Nous n'avons pas à exposer ici tout le détail de la mythologie romaine : mais ce serait manquer à un devoir de l'historien que de ne pas faire ressortir d'abord la simplicité terre à terre, et la nature tout intime des divinités de Rome. Abstraire et personnifier à la fois, est de l'essence des mythologies romaine et grecque : le dieu grec a aussi pour prototype un phénomène naturel, ou une notion morale ; et chose qui témoigne de la tendance prédominante chez l'un aussi bien que chez l'autre peuple à la personnification religieuse, c'est que leurs divinités sont tantôt mâles, tantôt femelles. Notons l'invocation usitée à Rome : « Que tu sois dieu ou déesse, homme ou femme ! » Notons enfin cette superstition profonde du Romain, qui lui défend de prononcer le nom du génie protecteur de la cité, de crainte que l'ennemi de Rome n'en ait connaissance, et en l'invoquant à son tour, n'invite le dieu à passer la frontière. L'antique figure de Mars, la plus vieille et la plus nationale des divinités italiques est elle-même un débris de ces personnifications puissantes. Mais tandis qu'ailleurs l'abstraction qui est au fond de toute religion va s'élevant sur l'aile d'une pensée sans cesse agrandie; tandis qu'elle tend à pénétrer chaque jour plus avant dans l'essence des choses, l'on voit au contraire les images sensibles du paganisme romain se pétrifier d'une façon incroyable, et s'établir sur les degrés les plus humbles dans l'ordre des conceptions contemplatives. Pour les Grecs, tout motif religieux de quelque importance se transfigure aussitôt, et donne matière à un groupe anthropo-

morphique avec son cycle légendaire et idéal. A Rome, la notion première reste attachée à son point de départ, dans sa rigide nudité. N'allez point chercher là les images glorieuses, tout à la fois terrestres et idéales, du culte d'Apollon ; les ivresses divines du Bacchus *Dionysos*, les dogmes profonds et cachés sous les rites et les mystères du mythe de la Terre (*Xθών*). La religion romaine n'a rien qui se rapproche de ces conceptions si savantes ; elle n'a rien à leur opposer qui lui soit propre. Elle a bien la notion d'un dieu mauvais (*Ve-jovis*)<sup>1</sup> ; elle invoque les dieux du mauvais air, de la fièvre, des maladies, du vol même (*Laverna*)<sup>2</sup> ; elle a oui parler d'apparitions et de revenants (*lemures*) ; mais ce frisson mystérieux que recherche le cœur, elle ne sait pas l'éveiller en lui ; elle n'aime point à se mêler avec les choses incompréhensibles, avec les principes mauvais répandus dans la nature et dans l'homme, auxquels cependant touche toute religion complète, par cela même qu'elle nous enveloppe tout entiers. Dans le culte romain rien n'est secret, si ce n'est le nom des dieux de la ville, des *Pénates* : encore la nature de ces dieux est-elle connue du vulgaire.

La théologie nationale des Romains s'efforça toujours de rendre sensibles, intelligibles, les phénomènes et les attributs de la divinité. Elle voulut les traduire en relief dans les mots de sa terminologie ; les classer, en transportant toutefois dans sa nomenclature les distinctions des personnes et des choses selon les principes du droit privé ; elle s'astreignit elle-même à ses propres règles dans les invocations ; et elle les imposa à la foule en lui communiquant ses listes et ses formules (*indi-*

<sup>1</sup> [V. sur le *Ve-jovis*, Preller, p. 235.]

<sup>2</sup> [*Laverna*, déesse des voleurs. — *Est autem dea furum*, dit un ancien commentateur d'Horace, *Épod.* I, 46, 57 et suiv. Elle avait son autel sur la voie *Salaria*.]

*gitare*). Tels sont les caractères essentiels de la religion romaine : les notions abstraites y sont ramenées à un concrétisme extérieur ; et elle affecte une simplicité extrême, tantôt vénérable et tantôt ridicule dans les formes. La Semence (*Saturnus*), le Travail des champs (*Ops*), la Fleur (*Flora*), la Guerre (*Bellona*), le Terme (*Terminus*), la Jeunesse (*Juventus*), le Salut (*Salus*), la Foi (*Fides*), la Concorde (*Concordia*) : voilà les plus anciennes, les plus saintes divinités<sup>1</sup>. Il en est une pourtant, une seule, qui douée d'une personnalité plus spéciale, aurait eu en Italie son culte propre et autochtone ; je veux parler du Janus à deux têtes. Encore dans la création de cette figure, on ne trouve que l'expression de l'idée étroite qui préside à la religion des Romains. Toute action, quelle qu'elle soit, veut « s'ouvrir » par une invocation au génie tutélaire<sup>2</sup> ; et pendant que les dieux plus individualisés des Hellènes marchent indépendants les uns des autres, à Rome, un sentiment puissant prescrit de rassembler et de réunir, dans les mêmes prières, toute la série des divines croyances.

Mais de tous les cultes pratiqués à Rome, il n'en est point peut-être qui soit plus profondément entré dans les mœurs que celui des Génies protecteurs de la maison et de la chambre d'habitation. Notons dans les rites offi-

<sup>1</sup> [V. Preller, à ces divers mots.]

<sup>2</sup> Les portes des villes et des maisons, et aussi le *matin* (*Janus matutinus*) sont chers à Janus ; il faut l'adorer avant l'invocation à tout autre dieu : dans les séries *monétaires*, il passe même avant Jupiter, preuve incontestable de la notion abstraite de sa divinité. Il préside à tout ce qui « s'ouvre » ou commence. La double face, tournée de deux côtés opposés, indique aussi la porte qui s'ouvre en dedans et en dehors. Il convient d'autant moins d'en faire un dieu *annal* ou *solaire*, que le mois appelé de son nom (*Januarius*, *janvier*) est le onzième de l'année romaine et nullement le premier. J'ajoute même que ce nom du mois lui vient sans doute de ce que, précisément après le repos forcé de la mi-hiver, les travaux des champs vont reprendre leur cours. Que si, plus tard, l'année commençant à dater de janvier, son début a été de même placé sous les auspices de Janus, nul ne peut et ne doit s'en étonner.

ciels les invocations à Vesta et aux Pénates; dans les prières de la famille celles adressées aux dieux des bois et des champs, aux Sylvains; et avant tous, aux dieux propres du foyer, les *Lases* ou *Lares*, qui ont leur part dans les repas de la famille; et à qui, jusque dans les temps de Caton l'Ancien, le maître, quand il rentre chez lui, adresse d'abord ses dévotions<sup>1</sup>. Et pourtant dans l'ordre des dignités divines les génies champêtres ou domestiques n'occupent guère que la dernière place. Pouvaient-ils en être autrement, sous l'empire d'une religion se dépouillant de tout idéal! La piété des fidèles n'allait pas chercher sa nourriture dans les abstractions lointaines et générales; elle s'agenouillait au contraire devant les notions les plus simples, les plus individuelles.

Pareillement, les tendances de la religion romaine sont pratiques et utilitaires, et vont de pair avec le rejet du principe idéaliste. Après les dieux du foyer et des bois, les Latins, et avec eux, les nations Sabelliques, ont en grande vénération *Herculus* ou *Hercules*, le Dieu de la métairie cultivée sans trouble (de *hercere*), qui ensuite devient le Dieu de la richesse et du gain. Rien de plus ordinaire que de voir le Romain offrir la dime de son avoir sur l'autel principal (*ara maxima*) du Dieu, au marché aux bœufs (*forum boarium*). Il lui demande d'éloigner les pertes qui le menacent, ou de faire prospérer ses gains. Comme c'est aussi là qu'il a coutume de conclure ses contrats, et de les confirmer sous serment, l'Hercule bientôt ne fait plus qu'un avec le Dieu de la bonne foi (*Deus Fidius*). Le hasard ne fut pour rien dans le culte de la divinité protectrice du négoce : on l'honorait, dit un ancien, dans tous les bourgs de l'Italie : ses

[<sup>1</sup> Les *Lases* sont invoqués dans le chant des frères Arvales, le plus ancien monument connu de la langue romaine. On le trouvera reproduit, plus bas, chap. xv].

autels se rencontraient partout, et dans les rues des villes, et le long des grandes voies. De même, et par les mêmes motifs, les Latins invoquent de bonne heure et en tous lieux la déesse du hasard et de la bonne chance (*Fors*, *Fortuna*), et le dieu marchand (*Mercurius*). Une économie domestique sévère et des aptitudes mercantiles remarquables sont l'un des traits distinctifs du peuple romain : on ne s'étonnera pas de retrouver l'image divinisée de ses vertus jusque dans les dogmes les plus intimes de sa religion.

Du monde des Esprits, il n'y a que peu de chose à dire : les âmes des mortels, après leur décès, les *manes*, ou les *bons* (*manes*), descendent à l'état d'ombres, au lieu même où repose le corps; et les survivants leur donnent à manger et à boire. Mais leur demeure est au fond des abîmes, et nulle issue ne met en communication le monde inférieur avec les hommes placés sur la terre, ou avec les dieux du monde supérieur. Le culte grec des héros est inconnu chez les Romains, et l'une des preuves les plus certaines de l'invention tardive de cette pauvre légende qui veut raconter la fondation de Rome, c'est la métamorphose assurément peu romaine du roi *Romulus*, devenant le dieu *Quirinus*. Numa, le plus ancien et le plus vénérable personnage de la légende, n'a jamais été à Rome l'objet d'un culte semblable à celui de Thésée, à Athènes.

Dans les temps où les races indigènes occupaient encore la Péninsule, exemptes de tout contact avec l'étranger, les religions romaine et italienne eurent leur divinité commune et, si je puis dire, centrale, dans le Dieu qui tue, *Maurus* ou *Mars*,<sup>1</sup> qu'on représente brandis-

<sup>1</sup> *Maurus* est la forme la plus archaïque : elle donne naissance à des dérivés divers, suivant que l'*u* tombe ou se transforme : *Mars*, *Mavors*, *Mors*. Le passage de l'*u* à l'*ö* (comme *Pola*, *Paula*, etc.) apparaît aussi dans la double forme *Mar-Mor* (comparez *Ma-Murius*), à côté de *Mar-Mar* et *Ma-Mers*.

Les Esprits.

Les prêtres.

sant sa lance, protégeant les troupeaux, et combattant pour la cité dont il terrasse les ennemis. Mais chacune des autres cités italiques a aussi son dieu Mars; elle le tient pour le plus fort et le plus saint; et, quand le *printemps sacré* (*ver sacrum*) se lève, quand une bande d'émigrants s'en va fonder une nouvelle ville, elle part sous la protection du Mars local. C'est à lui qu'appartient le premier mois sur les tables de l'annuaire romain : seul parmi les dieux, il y figure, comme aussi sans doute dans la nomenclature mensuelle des Latins et des peuples Sabelliques. Seul encore nous le retrouvons, et cela dès les plus anciens temps, dans la plupart des noms propres des citoyens (*sic*, les *Marcus*, les *Mamercus*, les *Mamurius*). Mars et son oiseau favori, le *pic*, jouent un rôle dans la plus vieille des prophéties italiques : le *loup*, qui lui est également consacré, est l'animal distinctif de la bourgeoisie de Rome; et quand les imaginations locales s'essayent à balbutier quelques légendes touchant les origines saintes de la cité, c'est encore au dieu Mars qu'elles se rattachent, où à Quirinus, qui n'est guère que sa doublure. Aussi les plus anciens sacerdoces publics lui appartiennent. Citons, d'abord, le prêtre nommé à vie du Dieu de la cité, le *flamen Martialis*, « l'allumeur de l'autel de Mars », ainsi nommé parce que c'est lui qui brûle la victime : les douze *sauteurs* ou Saliens (*salii*), cette troupe de jeunes gens, qui dansent et chantent au mois de Mars la *danse des armes*, en l'honneur de leur divinité. Quand la ville des collines se fondit avec la cité Palatine, le Mars Romain se dédoublait : il y eut un second *flamine*, le *flamine quirinal* (*flamen Quirinalis*), et une seconde confrérie de danseurs, les *saliens des collines* (*salii collini*). Nous avons déjà noté ce fait (p. 112).

D'autres cultes encore se pratiquaient dans la Rome primitive, antérieurs sans doute, pour la plupart de leurs

rites, à la naissance de la ville, et dont les solennités étaient publiquement confiées à des associations ou à des familles choisies. Telle était celle des douze *frères des champs* ou *Arvales* (*fratres arvales*), chargés d'appeler au mois de mai sur les semences déposées dans la terre les faveurs de la *déesse féconde* (*dea dia*); ils venaient les premiers après les deux confréries des Saliens. Citons encore la confrérie des *Titiens*, préposés au culte spécial des tribus Titiennes (p. 60); et les trente *flamines curiales* (*flamines curiales*), commis à la surveillance des feux sacrés des trente curies.

D'autres rites moins importants appartenaient, nous l'avons dit, à certaines familles; mais le public y prenait aussi sa part. La *fête du loup* (*Lupercales*, *Lupercalia*) se célébrait en l'honneur du *dieu Secourable* (ou *dieu Faune*, *Faunus*), durant le mois de février. La *gens Quinctia*, et après l'accession de la cité Colline, la *gens Fabia* aussi, en avaient le privilège. C'était un véritable carnaval de bergers; on y voyait les Luperques (*luperci*, qui *éloignent le loup*) courir et bondir, le corps nu, une peau de bouc entourant la ceinture : ils frappaient les passants à coups de lanières. — Le culte d'Hercule appartenait encore aux *gentes* des *Potitiens* et des *Pinariens*. Nul doute qu'il n'y eût, et en grand nombre, d'autres rites confiés à d'autres familles, chargées d'y représenter la cité. A ces cultes originaires de la Rome antique, il était venu s'en ajouter de plus récents. Le plus remarquable entre tous se rapporte à la réunion des trois cités en une seule, et à ce que j'appelle la seconde fondation, au temps où furent construits le nouveau mur d'enceinte et la citadelle. J'entends parler du culte de *Jupiter Capitolin*, devenu bientôt le plus grand et le meilleur des dieux. Véritable génie tutélaire du peuple romain, il est en tête désormais de toute la céleste cohorte, et son *flamine*, institué à vie, le *Flamen Dialis*,

forme avec les deux prêtres de Mars une sorte de trinité sacerdotale suprême. A la même époque commence le culte du nouveau foyer sacré de la ville une et indivisible, le culte de Vesta, et celui des Pénates communs, qui s'y rattache (p. 150). Six vierges, filles du peuple romain, sont préposées à ces rites pieux; elles entretiennent toujours allumé le feu salulaire de l'autel de la cité; exemple et symbole tout ensemble, que les particuliers doivent imiter (p. 48). Centre sacré d'un culte à la fois public et domestique, la religion de Vesta persista longtemps au milieu même des ruines du paganisme; elle céda la dernière à l'invasion de l'idée chrétienne.

Diane eut aussi son temple sur l'Aventin, où elle représentait la Confédération latine (p. 143); mais, par cette même raison, elle n'eut point à son service un collège de prêtres *Romains*. Enfin, Rome laissa encore s'introduire dans ses murs d'autres et nombreuses divinités, soit qu'elle leur consacra des fêtes générales, soit qu'elle instituât pour elles des corps de prêtres spéciaux, ou qu'elle leur donnât aussi des *flamines*. De ceux-ci, en effet, on en compte jusqu'à quinze, parmi lesquels se distinguèrent toujours les trois grands *flamines* ou *flamines majeurs* (*flamines majores*). Ils furent constamment pris parmi les *anciennes* familles de citoyens; et, de même, les trois confréries des *Saliens*, *Palatins* et *Quirinaux*, et des *Arvales*, conservèrent le pas sur toutes les autres. Les associations religieuses instituées par l'État ou les prêtres spéciaux par lui assignés une fois pour toutes aux divers cultes, eurent à pourvoir aux prestations quotidiennes que chacun d'eux exigeait. Mais pour couvrir les frais considérables des sacrifices, les temples reçurent tantôt des terres, et tantôt le produit des amendes judiciaires (p. 103, 210).

La religion des Latins, et celle même des tribus Sa-

belliques, sont, à n'en point douter, semblables, ou peu s'en faut, à l'antique religion de Rome. Les *flamines*, les *saliens*, les *luperques* et les *vestales*, ne sont point évidemment d'institution purement romaine. Tous les Latins les possédaient; et ce n'est point d'après un formulaire romain que les trois premiers collèges des prêtres ont été tout d'abord pareillement créés dans les cités apparentées à Rome. — Ajoutons enfin que si l'État réglemente le culte des divinités publiques, chaque citoyen a droit d'en faire autant pour ses divinités domestiques; il leur offre des sacrifices, il leur consacre des temples, et leur assigne des serviteurs.

La classe des prêtres était donc nombreuse à Rome; Experts sacrés. et cependant, quand un citoyen avait affaire aux dieux, il ne les prenait pas pour intermédiaires. Quiconque prie ou fait un vœu, s'adresse directement à la divinité: la cité, par la bouche du roi; la curie, par celle du curion; la chevalerie, par ses chefs. Jamais le prêtre n'est en tiers, et ne vient cacher ou obscurcir la notion primitive et simple de l'invocation personnelle. Mais il n'est point facile de converser avec les dieux. Les dieux ont leur langage, intelligible à celui-là seul qui en a la clef: et l'homme instruit dans ce saint commerce ne sait pas seulement interpréter la volonté divine, il sait aussi l'incliner en un sens favorable, la surprendre même et la dompter, s'il le faut. De là pour l'adorateur des dieux, l'habitude d'appeler auprès de lui des experts attitrés dont il prendra le conseil: de là, l'organisation toute religieuse de ceux-ci en une corporation spéciale: de là enfin, cette institution profondément nationale et italique, destinée à jouer dans la politique un bien autre rôle que les prêtres ou les corporations sacerdotales. C'est à tort qu'on a souvent confondu les uns avec les autres: celles-ci ont pour mission le culte proprement dit de leur dieu; ceux-là gardent la tradition de

certaines actes religieux d'un ordre moins spécial, et dont seuls ils possèdent la formule et le sens, ou dont la transmission fidèle d'âge en âge importe aux intérêts de l'État. Exclusifs par excellence, et ne se recrutant que parmi les *citoyens*, ces experts devinrent à la longue les dépositaires des sciences et des procédés de l'art. Dans la cité romaine et dans la cité latine même, il n'y eut d'abord que deux collèges d'experts sacrés : celui des *augures* et celui des *pontifes*<sup>1</sup>. Les six augures reconnaissaient le langage des dieux dans le vol des oiseaux : ils poursuivirent assidûment leurs études, et les portèrent à la hauteur d'un savant système d'interprétation sacrée. Les cinq *constructeurs de ponts* (*pontifices*) tirèrent leur nom de la charge sainte et si importante qui leur était confiée, de monter et de démonter le pont du Tibre. Ils furent, à proprement parler, les *ingénieurs* romains, sachant les secrets des *mesures* et des *nombres*. De là, pour eux, le devoir d'établir le *calendrier* public, d'an-

Augures.  
Pontifes.

<sup>1</sup> On rencontre, en effet, les augures et les pontifes dans toute cité latine constituée à la manière romaine (Cic., *de lege agr.* 2, 33, 96. — V. aussi les inscriptions en grand nombre.) Des autres, il n'est jamais fait mention. Les augures et les pontifes appartiennent donc au fond commun du *Latium* primitif, et viennent en ligne avec les dix curies, les flamines, les saliens et les luperques. Au contraire, les *duovirs*, les *féciaux* et les autres collèges, appartiennent à une époque romaine plus récente, comme les trente curies, les tribus et les centuries de Servius : aussi sont-ils demeurés spéciaux à Rome. Peut-être que le nom du second collège, celui des pontifes, a remplacé, dans les institutions latines et par l'effet de l'influence romaine, un nom plus ancien et variable de sa nature ; peut-être encore qu'à l'origine (de sérieuses indications philologiques le donnent à croire) le mot *pons* signifiait-il simplement chemin et non *pont* ; d'où *pontife* (*pontifex*) eût voulu dire *constructeur des chemins*. — Quant aux augures, les sources varient sur le fait de leur nombre primitif. On a voulu qu'il fût toujours impair ; mais Cic., *loc. cit.*, contredit formellement cette assertion. Tite Live aussi est loin de l'affirmer (10, 6). Il dit seulement que leur nombre est toujours divisible par trois ; d'où il suit qu'il est réductible à un chiffre impair. Selon le même auteur (*eod. loc.*), il y aurait eu six augures jusqu'à la loi *Ogulnia* ; ce qui cadre avec les détails fournis par *Cicéron* (*de rep.*, 2, 9, 14), lorsqu'il enseigne que Romulus avait créé quatre augures, auxquels il en fut ajouté deux par Numa.

noncer la lune nouvelle ou pleine, les jours de fête, et de veiller à ce que les solennités du culte et de la justice s'accomplissent régulièrement aux jours propices. Une telle mission leur fit prendre bientôt la haute main sur les choses de la religion ; aussi, qu'il s'agisse de *mariage*, de *testament* ou d'*adrogation* (adoption civile), dans tous les actes pour lesquels il était d'abord nécessaire de s'assurer qu'ils n'éprouvaient aucun obstacle du côté de la loi religieuse, les pontifes étaient interrogés par les parties. Ce furent eux encore qui fixèrent et notifièrent au peuple le code général de la loi sacrée, connu depuis sous le nom de *Recueil des lois royales*<sup>1</sup>. A l'époque du renversement de la royauté, ils avaient probablement achevé la conquête de la suprématie religieuse. Surveillants tout puissants du culte et des choses qui s'y rattachent (or, tout ne venait-il pas s'y rattacher dans Rome ?), ils définissent eux-mêmes leur science professionnelle, « la science des choses divines et humaines<sup>2</sup>. » Et, de fait, ils président aux commencements de la jurisprudence sacrée et civile, et à la rédaction des premières annales. L'histoire, en effet, se rattache forcément au calendrier et au livre des temps de l'année ; et quant aux règles de la procédure ou aux maximes du droit, comme il ne pouvait pas se former une tradition dans les tribunaux de Rome, avec leur organisation essentiellement mobile, les connaissances théoriques et pratiques se réfugièrent dans le collège des pontifes, seuls compétents pour indiquer les jours judiciaires et donner un avis sur les questions religieuses en litige.

A côté des deux collèges plus anciens et plus consi-

Les féciaux.

<sup>1</sup> [*Leges regiae*. Il n'en existe plus qu'un court fragment, qu'on trouvera notamment en tête du *Grand Dict. latin* de Freund (Paris, Didot, 1855), t. I, p. xxiv à l'*appendice*.]

<sup>2</sup> [*Jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia*, dira aussi plus tard le jurisconsulte romain. — *Instit.* I, 1, et I, 40, § 2. *D. de Justitia et Jure*.]

dérables des experts sacrés, vient aussi se placer celui des vingt *messagers d'État*, ou *féciaux* (*feciales*, mot d'origine incertaine), archives vivantes, qui perpétuent par la tradition orale le souvenir des traités passés avec les cités voisines. Ils décident en forme d'avis sur les cas de violation de ces traités et sur les droits qui en découlent; ils réclament les expiations dues, ou déclarent la guerre, quand elles sont refusées. Les féciaux ont été pour le *droit des gens*, ce qu'étaient les pontifes pour le *droit sacré*: pas plus qu'eux ils ne prononcent la sentence; mais, comme eux, ils montrent la loi. — Quelque haut placés qu'ils fussent, en effet, quelque puissantes et étendues qu'aient été leurs attributions, jamais on n'oublia, à Rome, que les membres des collèges sacrés n'avaient pas le droit de jussion, mais de simple avis seulement; qu'ils n'avaient point à réclamer eux-mêmes la réponse des dieux, mais simplement à en fournir l'interprétation. Aussi le premier des prêtres marchait-il après le roi; et il ne le conseille que quand il en est requis. Au roi seul de décider si, et à quel moment, le vol des oiseaux sera consulté: l'augure est là qui l'assiste, et traduit, s'il y a lieu, le langage des envoyés célestes. Le *pontife* et le *fécial* n'interviennent non plus dans les choses du droit civil et du droit public, que quand les parties intéressées les en sollicitent. En dépit des suggestions de la piété, Rome a toujours maintenu inflexiblement cette maxime, que le prêtre doit demeurer sans puissance dans le gouvernement; et que loin qu'il ait jamais d'ordres à donner, il doit, comme tout citoyen, obéissance au plus humble des officiers publics.

Caractère  
de  
cette religion.

La jouissance satisfaite des biens terrestres, et en seconde ligne, la crainte des phénomènes de la nature quand celle-ci déchaîne sa puissance, voilà les caractères fondamentaux de la religion latine. Elle se meut de préférence au milieu des manifestations de la joie, dans

les chants, les jeux et la danse; elle aime à faire *chère lie*. En Italie, comme chez les peuples agricoles et vivant principalement d'une nourriture végétale, l'abatage du bétail est le signal d'une fête domestique, ou d'une solennité religieuse. Le *porc* est regardé comme la viande de sacrifice la plus agréable aux dieux, parce qu'il fournit habituellement le rôti de la fête. Mais la sobriété romaine s'oppose en même temps aux prodigalités et aux excès. Le culte latin se montre économe même envers les dieux: c'est là l'un de ses traits les plus marqués, et la discipline sévère des mœurs y arrête d'une main de fer les élans de l'imagination populaire. Quand, ailleurs, dans les emportements de sa licence, celle-ci produit des difformités monstrueuses, chez les Latins elle reste calme et mesurée. Ce n'est pas qu'eux aussi, obéissant à des tendances morales, toujours puissantes sur le cœur de l'homme, ne transportent jusque dans le monde des dieux la faute et le châtement terrestres. Voir dans l'une un crime contre la Divinité, et dans l'autre une expiation envers elle, est de l'essence de toute religion: les Latins abondent dans une telle croyance. L'exécution du condamné à mort, le meurtre de l'ennemi frappé dans une juste guerre, sont à leurs yeux de véritables sacrifices expiatoires. Le voleur nocturne des fruits des champs est *sacrié* à Cérès sur la potence, comme l'ennemi mauvais tombe sur le champ de bataille, voué à la bonne Mère, la Terre, et aux bons Génies. Enfin les Latins pratiquent encore le dogme profond et sombre de la *représentation expiatoire*. Quand les dieux de la cité sont irrités, quand le coupable du crime qui appelle leur colère demeure inconnu, s'il est un citoyen qui se *dévoue* (*devovere se*), ils s'apaisent aussitôt. On voit se fermer un gouffre empoisonné, béant naguère au sein de la ville; et la bataille à demi-perdue se changer en victoire, dès que le patriote

qui accepte le rôle de victime propitiatoire, se précipite dans l'abîme, ou dans les rangs des ennemis. Les mêmes idées sont la cause et l'explication de l'institution du *Printemps sacré* (*sacrum Ver*) : tout ce qui naît à cette époque, hommes ou animaux, est offert aux dieux. Que si à toute force on veut qu'il y ait un sacrifice humain au fond d'un tel usage, on pourra soutenir aussi que ce sacrifice n'a point été inusité dans les cultes latins. Toutefois, si loin que nous allions fouiller dans les profondeurs de l'histoire, nous ne verrons jamais en Italie ôter la vie à la victime, à l'exception du criminel judiciairement convaincu, et de l'innocent qui s'en va spontanément à la mort. Verser le sang humain sur les autels, est contraire à la notion primitive de l'offrande faite aux dieux, et, chez les races indo-germaniques au moins, accuse toujours une dégénérescence et un retour à la sauvagerie. Les Romains n'ont jamais ouvert la porte à ces coutumes barbares. A peine si, dans une seule et unique circonstance, la misère des temps, la superstition et le désespoir les ont pu pousser à recourir à cet horrible moyen de salut. Les vestiges sont également rares d'une croyance dans les spectres, les enchantements et les mystères du monde extranaturel. Jamais les oracles et les prophètes n'ont eu en Italie la puissance qu'ils avaient acquise en Grèce : jamais ils n'ont su commander aux actes de la vie publique et privée. En revanche, la religion latine s'est promptement rétrécie par l'effet de l'inanition et de la sécheresse : elle a fini par n'être rien de plus qu'un rituel pénible et vide quant à la pensée. Le Dieu italique, répétons-le encore, est avant tout un médiateur qui procure au fidèle l'obtention matérielle de ses vœux terrestres. Les Italiens ont toujours eu ce penchant inné pour les notions concrètes et réalistes ; et leurs idées religieuses suivent aujourd'hui encore la même voie dans le culte des saints. Pour eux,

l'homme est à Dieu ce que le débiteur est au créancier ; ils se croient tous un droit acquis et légitime à la réalisation de leurs vœux. Les dieux sont en nombre égal à tous les instants de la vie terrestre. Les négliger ou intervertir leur culte à l'heure par eux fixée, c'est attirer sur soi leur vengeance immédiate. Aussi quels soucis, quel travail le Latin ne s'impose-t-il pas, ne fût-ce que pour se rappeler à propos chacun de ses devoirs religieux ? Sans cesse il se tourne vers ces prêtres, experts savants du droit divin, vers ces *pontifes* dont l'influence grandit alors démesurément. L'homme juste apporte dans l'accomplissement des rites sacrés la ponctualité commerciale qui le caractérise dans les autres actes de sa vie privée ; il tire son *solde* hors ligne, en même temps que la divinité réserve aussi le sien. Le contact avec les dieux est affaire de spéculation : les vœux, dans leur esprit et dans leur lettre, sont un contrat formel entre les deux parties. L'homme y assure au dieu certaines prestations en échange des prestations divines ; et, comme, à Rome, à cette époque, nul contrat n'a lieu *par procureur*, c'est encore là un très-sérieux motif d'écartier l'intervention du prêtre, à l'instant où le fidèle présente sa prière. De même aussi que le commerçant ne compromettra jamais son honneur, pourvu qu'il s'en tienne à la lettre, la lettre seule, du contrat ; de même les théologiens de Rome enseignent qu'il suffit de donner aux dieux ou d'en recevoir un symbole nominal de la chose promise. Au Dieu de la voûte céleste, on apporte des *têtes d'oignons* ou de *parots*, en lui demandant de détourner sur elles ses foudres lancées sur les hommes ; et, en paiement des offrandes annuelles exigées par le Dieu du Tibre (*pater Tiberis*), on jette dans ses ondes trente mannequins de jonc tressés<sup>1</sup>. Mélange singulier des no-

<sup>1</sup> Une opinion trop prompte et irréfléchie sans doute n'a vu dans ce